

République française**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
SEANCE PUBLIQUE DU 25 FEVRIER 2010**Nombre de conseillers**

- en exercice :	18
- présents :	15
- pouvoirs :	2
- abstentions :	2
- votants :	17
- pour :	15
- contre :	0

Date de convocation

19 février 2010

Date d'affichage

26 février 2010

L'an deux mil dix et le vingt-cinq février à dix-neuf heures, le Conseil municipal de MONTAGNY s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GERGAUD, Maire.

Présents : Mesdames Véronique BAUDUIN, Josette CARTIER, Jacqueline PONE-VANHAUWAERT, Michelle SIBILLE et Marie-Claire TEDESCHI ;
Messieurs Alain BESSON, Jean-Claude BRACHET, Pierre FOUILLAND, Jean-Louis GERGAUD, Roland NIKITAS, Jean Marc PROST, Gérard RAVEL, Raffael RIGNANESE, Lionel SAYLLAC et Daniel VAUGE.

Pouvoirs : de Valérie GRENIER à Michelle SIBILLE,
de James CAZE à Jean-Louis GERGAUD.

Absents : Stéphane GAUMOND.

Secrétaire de séance : Madame Josette CARTIER.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

OBJET : Election du 1^{er} adjoint

Vu la délibération n°2010-016 du conseil municipal du 25 février 2010 par laquelle le conseil municipal a décidé de nommer un nouvel adjoint au poste de 1^{er} adjoint actuellement vacant, suite au décès de Madame Françoise DUREAU, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de procéder immédiatement à l'élection du nouveau 1^{er} adjoint.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que tout conseiller municipal peut se porter candidat à ce poste même ceux qui occupent déjà des fonctions d'adjoint.

Le Conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré,

vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-4 et suivants,

DÉCIDE, à l'unanimité des suffrages exprimés, de procéder immédiatement à l'élection du 1^{er} adjoint au poste actuellement vacant,

Monsieur Pierre FOUILLAND s'est seul porté candidat à cette élection.

1^{er} tour de scrutin

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	18
Nombre de conseillers municipaux présents :	15
Nombre de pouvoirs :	2
Nombre de votants :	17
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	2
Nombre de suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	10

Nombre de suffrages obtenus par Monsieur Pierre FOUILLAND : 15.

Monsieur Pierre FOUILLAND ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour de scrutin, a été élu 1^{er} adjoint au maire de la Commune de Montagny,

Il est RAPPELLÉ que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission à Monsieur le Préfet du Rhône.

Fait et délibéré à MONTAGNY, le 25 février 2010

Jean-Louis GERGAUD - MAIRE DE MONTAGNY
Pour extrait certifié conforme

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au Représentant de l'Etat le 26 février 2010

MONTAGNY, le 26 février 2010

Jean-Louis GERGAUD
MAIRE DE MONTAGNY